Groupement Hospitalier
du Territoire NORD YONNE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Location de matériel médical et équipements de confort

Centre Hospitalier de Sens
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
BP 108
89108 SENS Cedex

Table des matières

1 - Généralités3
Objet du marché :3
Descriptif et caractéristiques : **Erreur ! Signet non défini.**
Prescriptions : **Erreur ! Signet non défini.**
Obligations : **Erreur ! Signet non défini.**
2 – Description des prestations : Besoin annuel5
3 – Mémoire technique5
4 – Description des prestations5
5 – Délais d'intervention6
6 – Conformité des matériels6
7 – Maintenance et remplacement6
8 – Reprise du matériel6
9 – Matériels complémentaires6

1 - Généralités

Objet du marché :

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet d'annoncer nos besoins en matière de location, livraison, installation, maintenance, le remplacement, si nécessaire et la reprise de matériel médical et d'équipements de confort destinés aux patients et résidents des établissements de Sens et de Joigny.

Les équipements susceptibles d'être commandés comprennent notamment :

- Des fauteuils dit standard.
- Des fauteuils dit confortable. Plus pour un usage d'une durée d'environ 4 heures
- Des lits médicalisés – poids patient 135 kg ;
- Des lits Alzheimer
- Des repose jambe
- Des lèves malade
- Des verticalisateurs.

Fauteuil standard

Besoin fonctionnel

- Fauteuil destiné à l'accueil et au repos des patients.
- Utilisation en chambre et dans les espaces communs.
- Assise confortable pour des durées courtes à moyennes.

Exigences minimales

- Structure robuste adaptée à un usage intensif en établissement de santé.
- Revêtement lessivable et compatible avec les procédures de désinfection.
- Accoudoirs facilitant le relevage du patient.
- Stabilité et sécurité d'utilisation.
- Garantie constructeur.

Fauteuil « confort » (usage d'environ 4 heures)

Besoin fonctionnel

- Fauteuil destiné à une installation prolongée du patient.
- Utilisation pour les soins, les visites ou le repos.

Exigences minimales

- Assise et dossier ergonomiques.
- Soutien lombaire adapté.
- Inclinaison ou positionnement favorisant le confort.
- Accoudoirs facilitant les transferts.
- Revêtement hospitalier désinfectable.
- Déplacement facile par le personnel si nécessaire, avec roulettes.

Lit médicalisé

Besoin fonctionnel

- Hébergement et prise en charge des patients en hospitalisation.
- Utilisation quotidienne en environnement hospitalier.
- Adaptation à des patients de corpulences variées.

Exigences minimales

- Lit médicalisé électrique à hauteur variable.
- Réglage électrique des principales fonctions de couchage.
- Compatibilité avec les accessoires usuels (potence, barrières, matelas thérapeutiques, etc.).
- Facilité de nettoyage et de désinfection.
- Conformité à la réglementation et aux normes en vigueur.
- Charge maximale admissible permettant d'accueillir des patients d'au moins 135 kg.
- Possibilité de mise à disposition de modèles adaptés à des patients dont le poids peut atteindre 200 kg ou davantage selon les besoins de l'établissement.
- Sécurité des patients et prévention des risques de chute.

Lit Alzheimer

Besoin fonctionnel

- Accueil de patients présentant des troubles cognitifs et comportementaux.
- Prévention des chutes et sécurisation du couchage.

Exigences minimales

- Lit à hauteur particulièrement basse ou dispositif équivalent de prévention des chutes.
- Réglages électriques.
- Robustesse adaptée à un usage intensif.
- Facilité de nettoyage et de désinfection.
- Compatibilité avec les équipements de sécurité adaptés.
- Charge maximale admissible permettant d'accueillir des patients d'au moins 135 kg.
- Possibilité de fournir des modèles adaptés à des patients jusqu'à 200 kg selon les besoins exprimés par l'établissement.

Repose-jambes

Besoin fonctionnel

- Complément de confort associé aux fauteuils.

Exigences minimales

- Compatibilité avec les fauteuils proposés.
- Réglage simple de la position.
- Stabilité et sécurité.
- Revêtement nettoyable et désinfectable.

Lève-malade

Besoin fonctionnel

- Réalisation des transferts des patients en sécurité.
- Limitation des troubles musculosquelettiques du personnel.

Exigences minimales

- Fonctionnement électrique.
- Utilisation aisée par les soignants.
- Compatibilité avec plusieurs tailles de sangles.
- Autonomie adaptée à une utilisation quotidienne.
- Dispositifs de sécurité intégrés.
- Facilité d'entretien et de maintenance.

Verticalisateur

Besoin fonctionnel

- Assistance à la verticalisation et aux transferts.
- Utilisation auprès de patients conservant une capacité d'appui partielle.

Exigences minimales

- Utilisation sécurisée pour le patient et le personnel.
- Commandes simples d'utilisation.
- Compatibilité avec les accessoires nécessaires.
- Manipulation adaptée aux locaux hospitaliers.
- Dispositifs de sécurité intégrés.

Les caractéristiques décrites ci-dessus constituent des exigences minimales fonctionnelles. Les candidats sont libres de proposer les modèles et références qu'ils estiment les mieux adaptés aux besoins de l'établissement. Ils devront fournir pour chaque équipement les fiches techniques, notices, certifications et documentations permettant de vérifier la conformité de leur offre. Les solutions présentant des performances supérieures pourront être proposées sans surcoût pour l'établissement.

2 - Description des prestations : Besoin annuel

Les besoins sont liés à l'évolution de l'état de santé, de l'autonomie ou des conditions de prise en charge des bénéficiaires.

En conséquence, le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure d'anticiper :

- La nature des matériels à louer,
- Les quantités,
- Les dates de mise à disposition,
- Les durées de location.

Les prestations sont réalisées exclusivement sur émission de bons de commande.

3 - Mémoire technique

Chaque candidat devra fournir dans son offre un mémoire comprenant les éléments suivants :

- Le listing des produits.
- Les fiches techniques et les caractéristiques.
- Les certifications.
- Les modalités d'interventions et de livraisons.
- Tout élément que le candidat jugera utile.

4 - Description des prestations

Le titulaire assure :

- La fourniture des matériels en parfait état de fonctionnement,
- La livraison sur les dites désignés,
- L'installation et la mise en service
- Les réglages nécessaires,
- L'information de l'utilisateur,
- La maintenance préventive et corrective,
- Le remplacement du matériel défectueux,
- La reprise des équipements à la fin de la location.

5 - Délais d'intervention

Commande ordinaire : le matériel devra être livré et installé dans un délai maximal de 72 h ouvrées à compter de la réception du bon de commande

Situations urgentes :
Pour les situations présentant un caractère urgent, 24 heures maximum à compter de la demande.
Le titulaire précisera dans son offre ses délais garantis.

6 - Conformité des matériels

Les matériels devront :

- Etre conformes à la réglementation en vigueur
- Porter le marquage CE lorsqu'il est requis
- Satisfaire aux exigences relatives à la sécurité des utilisateurs,
- Etre livrés avec les notices d'utilisation.

7 - Maintenance et remplacement

Toute panne devra entraîner :

- Un diagnostic immédiat ;
- Une intervention dans un délai maximal de 24 heures ;
- Le remplacement du matériel lorsque la réparation ne peut être réalisées rapidement.

Aucun surcoût ne pourra être appliqué lorsque la panne n'est pas imputable à l'utilisateur.

8 - Reprise du matériel

A la fin de la période de location, le titulaire assure :

- L'enlèvement du matériel ;
- Sa désinfection ;
- Sa remise en état.

9 - Matériels complémentaires

Le présent marché porte principalement sur la location des matériels médicaux et équipements de confort décrits au Bordereau de prix unitaires (BPU).

Toutefois, afin de répondre aux besoins spécifiques des patients et résidents pris en charge par l'établissement, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de solliciter ponctuellement la mise à disposition d'autres matériels ou équipements médicaux et de confort non prévus au BPU, dès lors qu'ils relèvent de l'objet du marché.

A la demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire transmettra un devis détaillé précisant la désignation du matériel, les caractéristiques techniques, les conditions de mise à disposition ainsi que le tarif applicable.

Ces prestations complémentaires ne pourront être exécutées qu'après acceptation expresse du devis par le pouvoir adjudicateur et émission d'un bon de commande.

Les prix proposés devront être cohérents avec les conditions économiques du marché et ne pourront excéder les tarifs habituellement pratiques par le titulaire pour des prestations similaires.

Les matériels complémentaires devront répondre aux exigences réglementaires en vigueur applicables aux dispositifs médicaux et équipements concernés.